

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité CNRS n° USR 3225 intitulée « Maison René Ginouvès – Archéologie et Ethnologie » dont le directeur est Pierre ROUILLARD ;

Considérant que M. Eric GIMEL a suivi la formation initiale d'agent d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 mars 2012 (1^{ère} session) et du 2 au 4 avril 2012 (2^{ème} session).

DECIDE :

Article 1 : M. Eric GIMEL, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° USR 3225, à compter du 1^{er} juin 2012.

M. Eric GIMEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric GIMEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 mai 2012

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'USR 3225

Gilles TRAIMOND

Pierre ROUILLARD